

DURABLE
 VÉNI
 I
 TRAPPORT
 ANNUEL
 ENVIRONNEMENT
 RECYCLAGE
 ECOLOGIE
 GUIDE
 VERRE
 BACHET
 RI
 COMPOSTAGE
 EMBALLAGES
 COLLECTES
 DECHETS
 TRAITEMENT
 BORNE
 2017

Sur le prix et la qualité du Service Public de la gestion des déchets

Présenté en Comité Syndical par Monsieur Sylvain Marty, Président de l'USTOM le 25 avril 2018.

Sommaire

Le mot du Président	Page 2
Tableau des indicateurs	Page 3
L'avancement du Syndicat sur à la loi de Transition Energétique	Page 7
L'USTOM en 2017	Page 5

1. Présentation du syndicat

1.1 l'USTOM : Histoire, Service Public et territoire	Page 7
1.2 La gouvernance	Page 8
1.3 Les sites de l'USTOM	Page 9

2. Ressources Humaines

2.1 Les effectifs	Page 1
2.2 Les formations	Page 12
2.3 L'absentéisme et l'accidentologie	Page 12 et 13

3. Collectes et tonnages

3.1 Les collectes : présentation générale	Page 15
3.2 La collecte en porte à porte	Page 16
3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles	Page 17
3.2.2 Les emballages ménagers	Page 18 et 19
3.3 La collecte en point d'apport volontaire : focus sur le verre	Page 23
3.4 Les 6 déchèteries	Page 21 et 22
3.5 La Recyclerie	Page 21

4. Coût du service public

4.1 Le fonctionnement	Page 23
4.1.1 Les dépenses de fonctionnement	Page 23
4.1.2 Les recettes de fonctionnement	Page 24
4.1.3 Le bilan de la section de fonctionnement	Page 24
4.2 L'investissement	Page 25

5. Redevance incitative et communication

5.1 La redevance incitative	Page 27 à 29
5.2 La sensibilisation	Page 30

6. Annexes

6.1 Glossaire	Page 32
6.2 Population par communes et communautés de communes	Page 33 et 34

Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 25 avril 2018, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

collecte et traitement des déchets

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, et des Présidents des Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux ou Communautaires.

Le contenu de ce rapport est tenu à la disposition du public via le site internet de l'USTOM :

www.ustom.fr

Mot du Président



En 2017, l'USTOM maintient le cap sur différents objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

S'intègrent à ces objectifs, des valeurs primordiales qui sont l'engagement, la proximité, l'équité et un environnement éco responsable.

Grâce à l'implication des usagers du territoire, à l'innovation et à la continuité du service, le Syndicat reste en bonne voie pour atteindre les cibles environnementales fixées par la loi de transition énergétique.

Pour la partie sociale, deux actions phares ont été menées d'une part la pérennisation de postes pour permettre la stabilité, la sécurité et la professionnalisation des agents et d'autre part, la contribution au retour à l'emploi via des contrats d'insertion sur la Recyclerie. Les jours de formation sont en augmentation de 8%.

Sur le plan économique, les résultats financiers se stabilisent, la redevance incitative, après des débuts difficiles, semble avoir trouvée son équilibre.

Le Syndicat met un point d'honneur sur la qualité du service public et sur sa constante amélioration en fonction des besoins de la population.

Le Président,

Sylvain MARTY

Tableau des indicateurs

Les indicateurs descriptifs (Dx) et les indicateurs de performance (Px) sont présents tout au long de ce rapport.

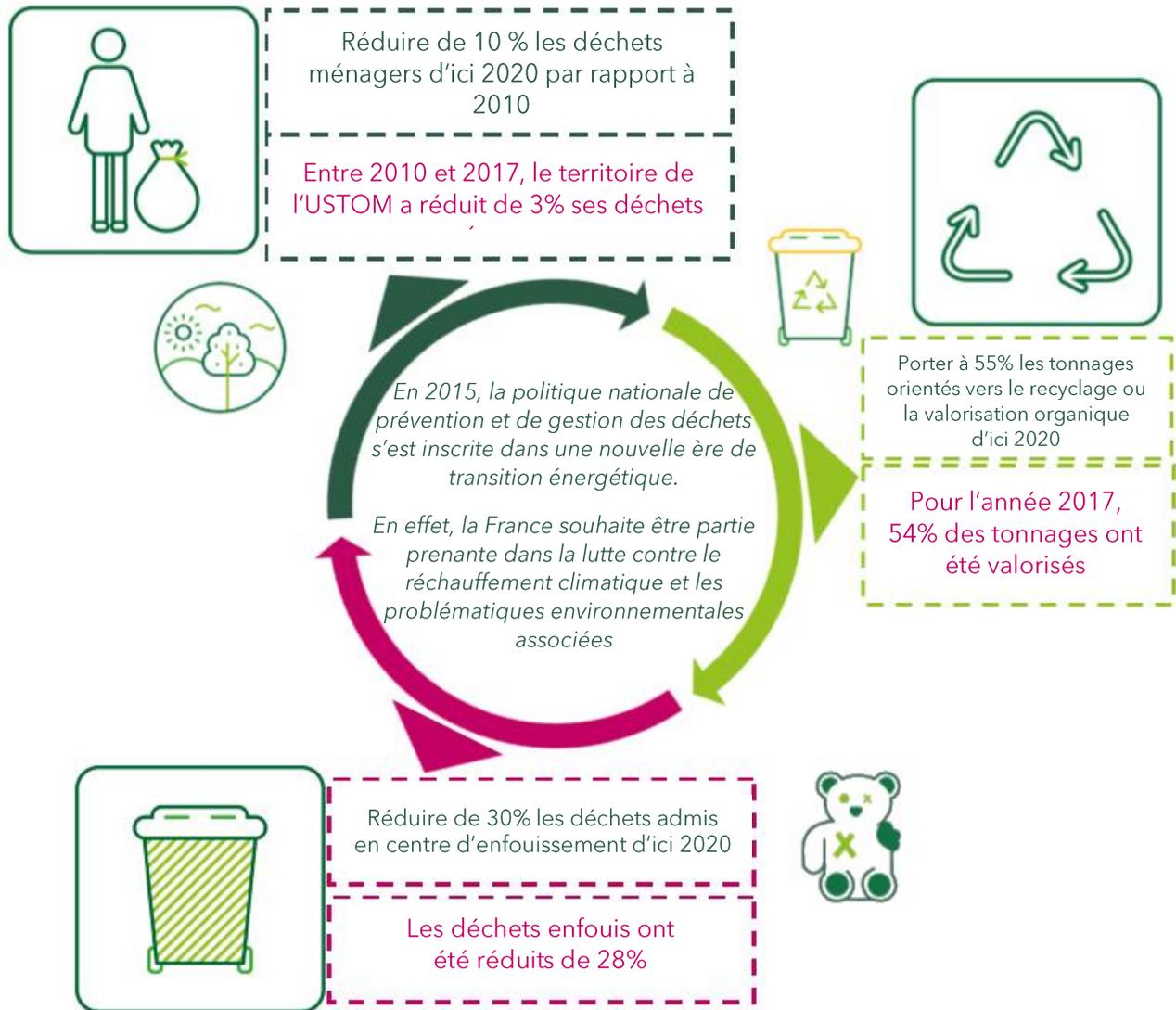
INDICATEURS DESCRIPTIFS											
Page	INDICATEURS		2013	2014		2015		2016		2017	
33	D1	Territoire desservi (habitants)	66821	66874	+	66874	=	65385	-	65942	+
17	D2	Tonnages collectés ordures ménagères (t)	13484	12103	-	11552	-	11177	-	11345	+
19	D3	Tonnages collectés collecte sélective (t)	3176	3404	+	3426	+	3785	+	3900	+
	D3 Bis	Dont porte à porte				3175		3443	+	3488	+
	D3 Ter	Dont points d'apport volontaire				251		342	+	412	+
19	D4	Tonnages refus (t)	227	392	+	466	+	710	+	848	+
20	D5	Tonnages collectés verre (t)	2658	2663	+	2591	-	2641	+	2722	+
20	D6	Nombre bornes apport volontaire	282	282	=	365	+	368	+	375	+
21	D7	Tonnages déchèteries (t)	12 952	14 884	+	16 038	+	16 364	+	17460	+
21	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie (t)	151	101	-	113	+	132	+	248	+
21	D9	Tonnages reprise filière Recyclerie (t)	1174	774	-	668	-	656	-	700	+
25	D10	Dépenses d'investissement (€)	574 054	229 024	-	1 453 326	+	434 836	-	764 044	+
27	D11	Nombre de contacts avec le service RI						16 925		14051	-
27	D12	Nombre de dossiers traités au service RI						11 709		11867	+
INDICATEURS DE PERFORMANCE											
Page	INDICATEURS		2013	2014		2015		2016		2017	
12	P1*	Taux d'absentéisme jour/agent/an	9	5	-	20,84	+	18,77	-	19,20	+
12	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	1	3,6	+	8,4	+	2,99	-	3,13	+
15	P2	Fréquence de collecte x fois/semaine	C2/C1	C2/C1	=	C1/C0,5	-	C0,5	-	C0,5	=
17	P3	Ratio kg/an/hab ordures ménagères	202	181	-	173	-	171	-	172	+
18	P4	Ratio kg/an/hab collecte sélective	43	50	+	51	+	58	+	59	+
19	P5	Taux de refus de tri (%)	8	12	+	14	+	18,76	+	21,74	+
20	P6	Ratio kg/an/hab verre	40	40	=	39	-	40	+	41	+
24	P7	Coût imputé aux ménages (€/habitant)	99	79,3	-	88,5	+	89,45	+	87,54	-
21	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	148 249	101 697	-	83 927	-	68 813	-	80930	+
21	P9	Recettes magasin Recyclerie (€)	167 905	169 233	+	165 000	-	197 536	+	203000	+
23	P10**	Dépenses de fonctionnement (€)	7 569 644	8 126 379	+	7 917 526	-	7 267 616	-	7 880 019	+

- Indicateur en voie d'amélioration
- Indicateur en voie de détérioration
- Nouvel indicateur ou indicateur en stagnation

*P1 : méthode de calcul modifiée en 2015 (cf p16)
 **P10 : En 2017, budget annexe intégré au budget général

Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat. Ils permettent également d'identifier des points forts sur lesquels des actions ont été réalisées, des points faibles sur lesquels un travail d'amélioration devra être mené. Il est à noter que les points en détérioration ont été modifiés par rapport à l'année 2016. L'évolution de 17 de ces indicateurs sur 23 montre que l'USTOM s'inscrit dans une démarche de progression.

L'avancement du syndicat sur la loi de transition énergétique



L'USTOM est véritablement impliqué dans la prise en compte des changements environnementaux.

Une petite variation des résultats est visible si l'on compare avec les résultats de 2016. L'USTOM met tout en œuvre pour améliorer ses performances et atteindre les objectifs aux horizons fixés.

Le syndicat et les usagers ont compris qu'il était essentiel de créer une dynamique d'économie circulaire en prenant en compte :

- La réduction de la quantité de nos déchets ;
- Le principe de la redevance incitative basé sur l'idée du pollueur-payeur ;
- Le développement durable ;
- Une optimisation de la valorisation de nos déchets pour limiter le recours aux matières premières.

De ce fait, il est primordial que l'ensemble de la collectivité pérennise ses efforts dans ce but.

L'USTOM en 2017 :

Services administratifs

- › Lancement du marché Tradim (logiciel de redevance incitative et de contrôle d'accès en déchèteries) pour améliorer le service client
- › Lancement du marché de collecte des points d'apport volontaire
- › Lancement du marché pour l'achat d'un camion et d'une grue
- › Lancement du marché des Déchets Ménagers Spécifiques
- › Lancement des travaux de démolition des locaux sociaux et mise aux normes du site de Massugas estimé à 102 561.79€

Service logistique

- › Mise en place des enquêtes de satisfaction en déchèteries
- › Formation d'un groupement de reventes des matériaux en partenariat avec les syndicats voisins pour augmenter les recettes
- › Mise à jour du Document Unique (suivi des vérifications périodiques et maintenance) pour la sécurité
- › Recrutement d'un ambassadeur du tri de terrain qui intervient sur la ville de Ste Foy la Grande

Service redevance incitative

- › Augmentation de 6% de la tarification pour faire face aux investissements massifs à réaliser
- › Réalisation d'une enquête sur la ville de Castillon la Bataille
- › Réalisation de deux enquêtes de satisfaction auprès des usagers du territoire

Service communication

- › Réalisation d'animations scolaires et péri scolaires
- › Organisation de 5 événements : Salon Recyl'home, Marché gourmand, Déchets d'œuvre, Anniversaire recyclerie et journée du personnel.
- › Organisation de porte à porte pour sensibiliser les usagers au tri
- › Participation à un projet de compostage communal dans deux communes

Service exploitation

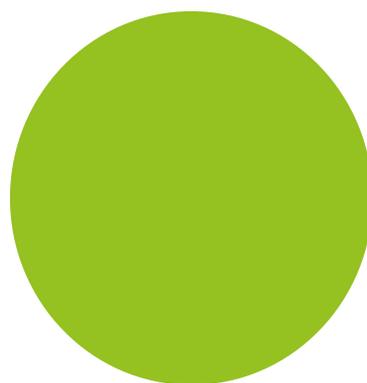
- › Mise en œuvre d'un partenariat avec Aliapur pour la collecte de pneus à Rimons
- › Installation d'une signalétique des flux à Pineuilh
- › Installation de barrières amovibles et de garde-corps à Pineuilh
- › Installation d'un dispositif pli cartons à la Réole
- › Installation d'un caisson DMS à Saint Magne de Castillon
- › Mise en place d'une benne Ecomobilier à Gensac
- › Réfection du bas de quai et création d'une plateforme compost à Pineuilh

La Recyclerie

- › Réorganisation du magasin (nouveaux présentoirs)
- › Achat d'un chariot élévateur
- › Modification des ateliers
- › Création d'une page Facebook
- › Augmentation de 5% du chiffre d'affaires du magasin

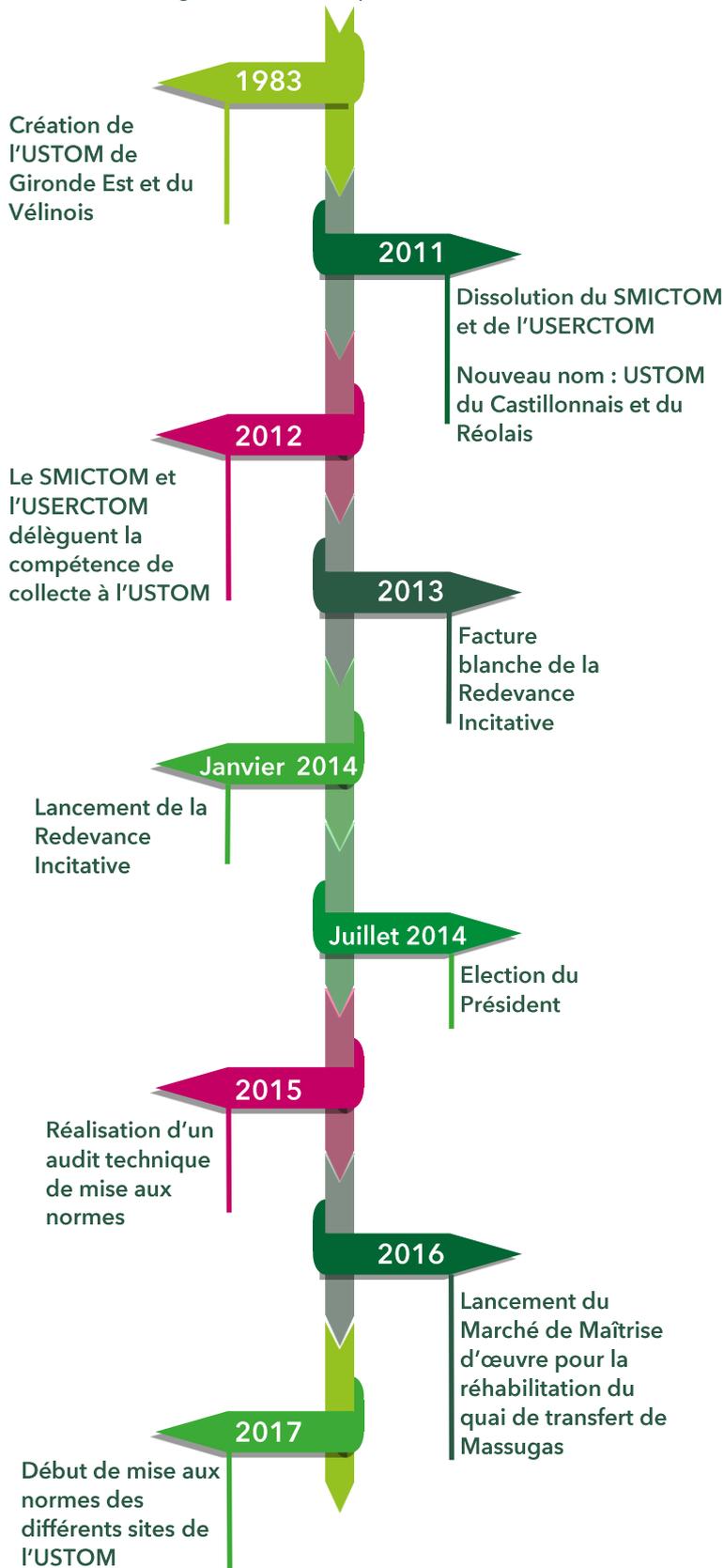


1. PRESENTATION DU SYNDICAT

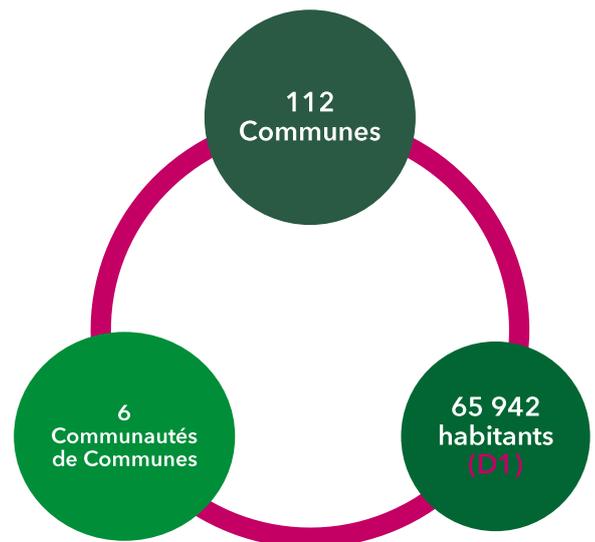


L'USTOM : histoire, Service Public et territoire

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères) est un Syndicat mixte intercommunal. Sa forme juridique est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, c'est-à-dire que les Communes et Communautés de Communes lui ont déléguées les compétences de collecte et de traitement des déchets.



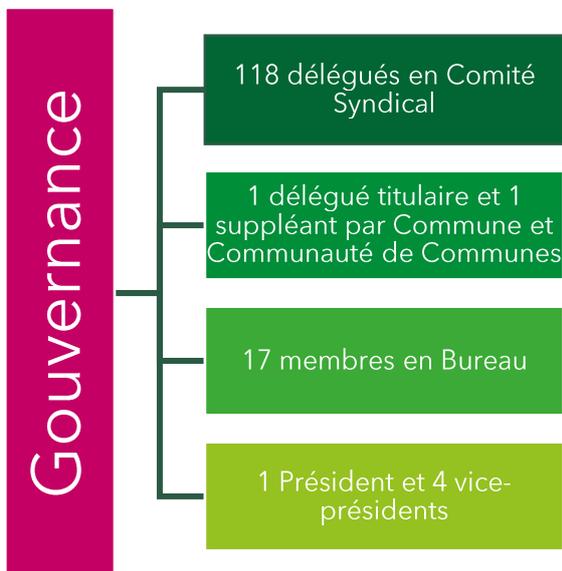
L'USTOM exerce les missions de collecte, transfert, transport et traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre, des biodéchets, des encombrants et des déchets dangereux.



L'USTOM facture le service de collecte et de traitement sur la base de la redevance incitative. Son montant est établi annuellement à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou des sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

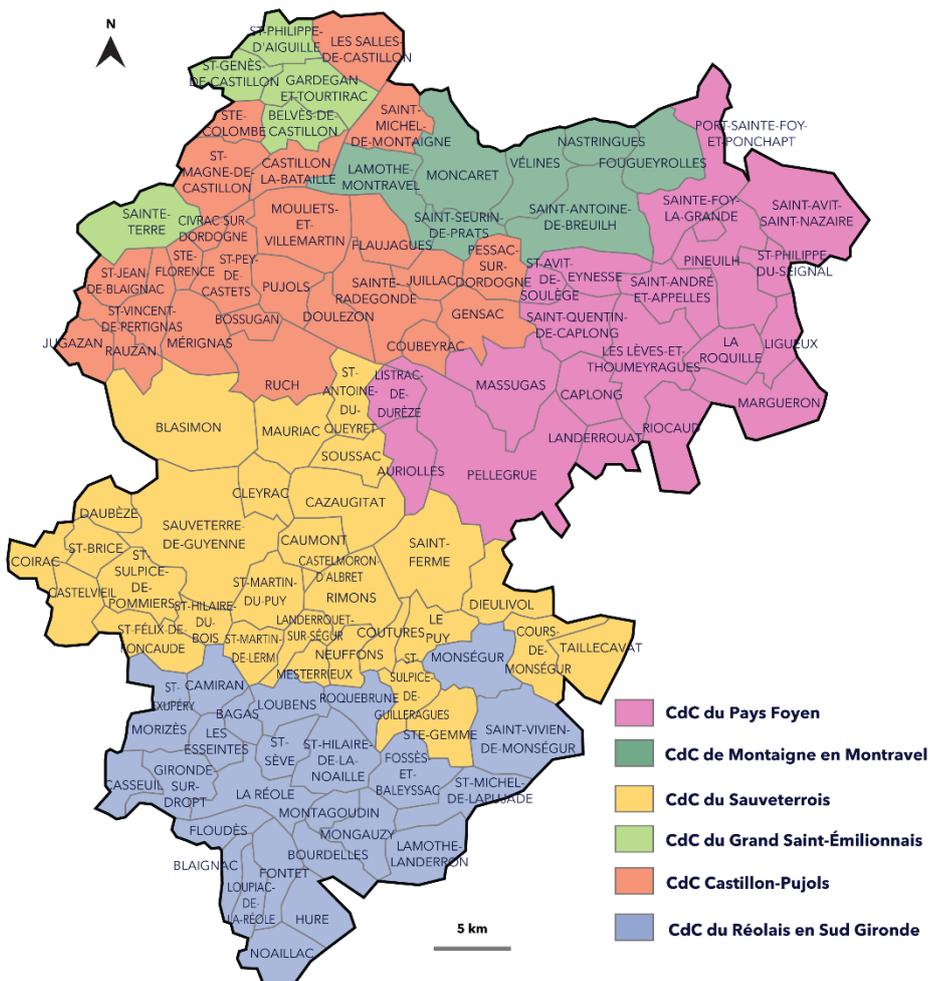
La gouvernance

Depuis 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical, organe décisionnel composé de 118 délégués titulaires et autant de suppléants, comme l'indique l'arrêté inter préfectoral des statuts de l'USTOM du 26 mai 2014 et conformément à l'application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

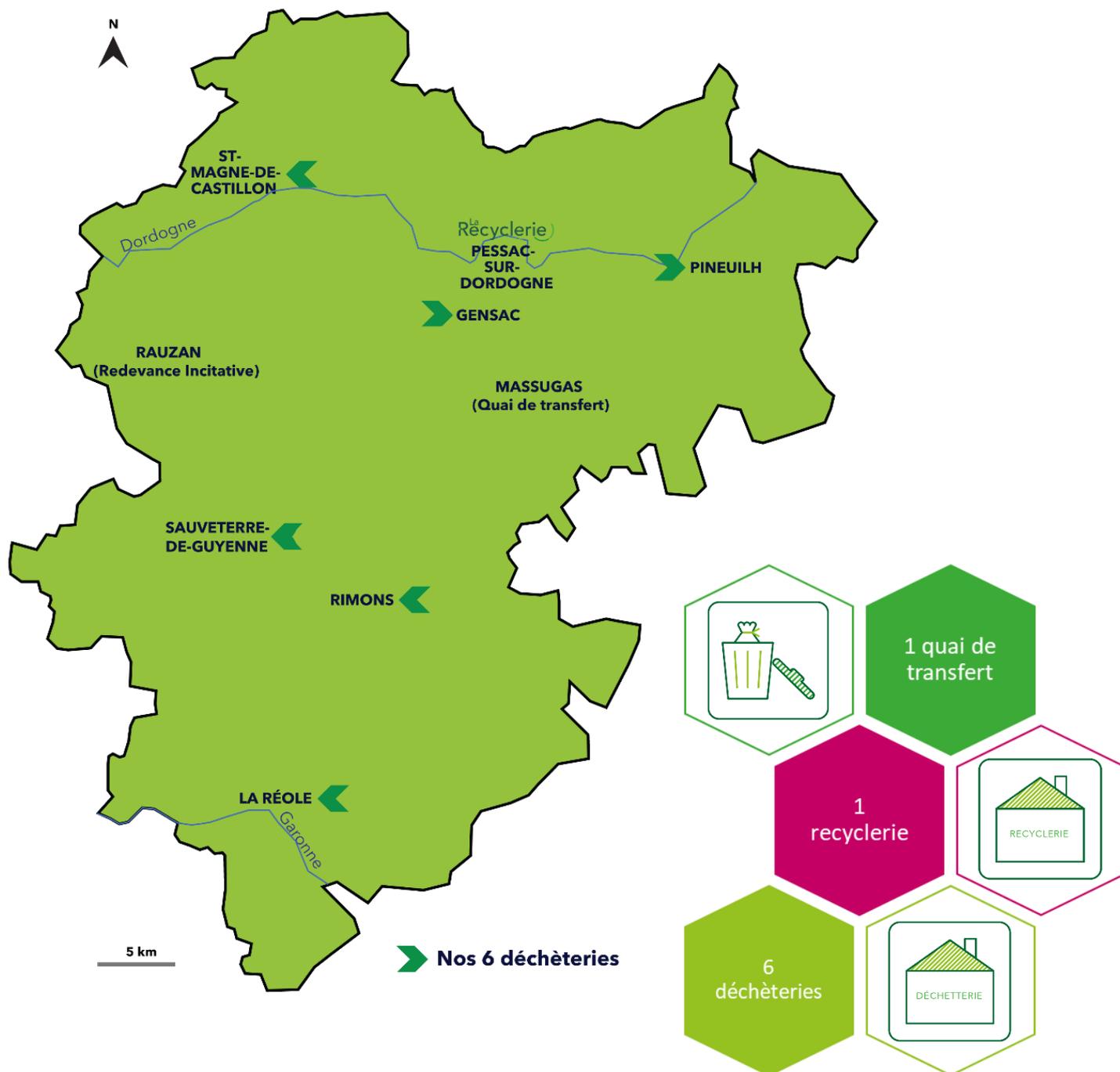


Chaque décision prise par le Comité Syndical fait l'objet d'un vote, puis est matérialisée par une délibération. Les éléments sont affichés au siège du Syndicat et sont disponibles sur le site internet.

Le Bureau de l'USTOM se compose quant à lui de 17 membres, représentant les différentes Communautés de Communes du territoire. Il travaille et échange avant chaque Comité sur les dossiers préparés par les différents services.



Les sites de l'USTOM



Le quai de transfert situé à Massugas permet le transit des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.

Le site est équipé d'une plateforme de compostage permettant le traitement des déchets verts qui sont par la suite broyés puis mis en andains jusqu'à maturation afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051.



2. RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs et indicateurs des Ressources Humaines

Effectifs 2017	Cat emploi / assimilé A, B, C	Fonctionnaires	Contractuels	Contrats aidés	TOTAUX 2017
		ou CDI de droit public	CDD de droit Public/Privé		
Recyclerie					
Responsable	B	1			1
Agent valoriste	C		3	4,57	7,57
Adjoint aux ateliers et au magasin	C	0,5		1	1,5
Service Exploitation					
Responsable	B		1		1
Adjoint au Responsable	C	1			1
Agent administratif	C	1			1
Agent technique	C			1	1
Agent polyvalent	C		1	1	2
Déchèteries					
Agent d'accueil	C	4	4	3	11
Transport					
Chauffeur	C	3	1	1	5
Parc					
Conducteur engin	C	2			2
Pré collecte/Collecte/Professionnels/Communication					
Responsable	B	1			1
Agent technique logistique	C			2	2
Ambassadrice du tri	C	1	1	1	3
Adjoint Conteneurisation	C	0,5			0,5
Agent technique Conteneurisation	C	0,69		1,26	1,94
Redevance incitative					
Responsable	B		1		1
Agent administratif	C	3		2	5
Agent de renfort RI	C				0
Administratif					
Responsable	A	1			1
Agent administratif	C	3,5		1	4,5
Direction					
Directeur	A	1			1
Agent administratif	C	2	1		3
TOTAUX dont	55 C, 4 B, 2 A	25,19 soit 43.41%	13,00 soit 22.41%	18,83 soit 32.46%	58,01

Le différentiel de postes constaté entre 2016 (56.17 ETP) et 2017 n'entame pas la stabilisation des effectifs. En effet, 1 poste correspond à 1 agent présent au 31/12 dans les effectifs mais à la retraite à compter du 1er janvier 2018, et 4 agents sont en "doublon" de poste : 1 suite à arrêt longue durée; 2 suite à un accident de travail ; 1 dans le cadre d'une passation de poste.

L'organigramme en 2017 est basé sur 56 ETP.

Les formations

	2013 (52 agents)	2014 (55.5 agents)	2015 (56 agents)	2016 (56,17 agents)	2017 (58,01 agents)
Jours de Formation	50	199	468	168	181,5
Ratio j/agent (P1 bis)	1	3,6	8,4	2,99	3,13

La nette progression du taux de formation observée entre 2013 et 2015, repart malgré une pause constatée en 2016 sans toutefois revenir au niveau de 2015. Les efforts devront se poursuivre dans ce domaine, notamment via la mise en place d'un plan de formation et une sensibilisation accrue des personnels dans ce domaine.

L'absentéisme et l'accidentologie (en j/an)

Année	Maladie		Accident de travail		Total ratio
	Nbre de jours	Ratio j/agent	Nbre de jours	Ratio j/agent	j/agent/an
2012 (45 agents)*	329	7,3	4	0,1	7,4
2013 (52 agents)*	481	9,3	77	1,5	10,8
2014 (55,5 agents)*	302	5,4	184	3,3	8,7
2015 (56 agents)*	692	12,3	282	5	17,3
2015 (56 agents)** (P1)	724	12,9	443,2	7,9	20,84
2016 (56,17 agents)**	854	15,2	200,8	3,57	18,78
2017 (58.01 agents)**	884.7	15.25	228.9	3,95	19.20

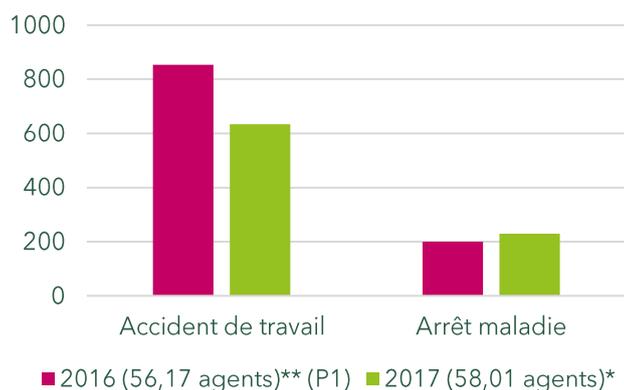
* Nombre de jours et Ratios définis hors agents détachés et agents en disponibilité sur une durée égale à 365 jours sans les arrêts de travail et les arrêts longue durée.

** P1 - méthode de calcul règlementaire : nombre de jours et ratios définis sur la base de 251 jours (jours travaillés) y compris les arrêts longue durée.

En 2017, nous avons comptabilisé 884 jours d'arrêt maladie (dont 1 arrêt de longue durée représentant à lui seul 251 jours). Ce chiffre a concerné 40 agents, soit 68.95% des effectifs. Comparativement à 2016, il y a donc eu un peu plus de jours d'arrêt en 2017 mais surtout, plus d'agents concernés par ces derniers (40). En effet, 2017 accuse une forte rotation des contrats, l'effectif de 58.01 présenté s'entendant comme le nombre d'agents présents au 31/01/2017.

Pour les accidents de travail, 229 jours ont été dénombrés, accidents concernant 7 agents soit 12.07% des effectifs.

Evolution de l'absentéisme



En 2012, 2013 et 2014, le taux d'absentéisme était calculé uniquement sur les jours d'arrêt maladie ordinaire, sur la base de 365 jours et ne prenait pas en compte les arrêts longue durée ni les arrêts de travail.

En 2015, la méthode de calcul a été révisée conformément au calcul réglementaire qui permet de comparer les collectivités entre elles. Ce calcul prend en compte l'ensemble des jours d'arrêt maladie ordinaire et accident de travail, y compris longue durée sur la base de 251 jours.

Le nombre de jours d'arrêt maladie est en baisse significative, descendant sous le niveau de 2015. Toutefois, le nombre d'accidents du travail a légèrement augmenté. En outre, 7 agents sont concernés par ce type d'arrêt.

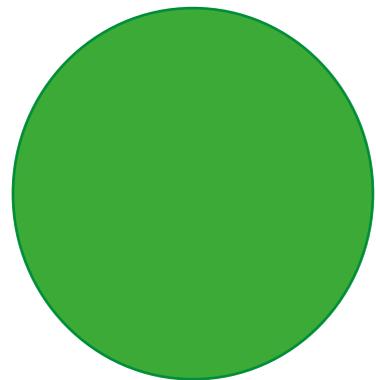
Ces résultats appellent les observations suivantes :

- Près de 76% des jours de maladie ordinaire concernent les agents qui cumulent plus de 30 jours d'arrêt.
- Un accident de travail représente à lui seul 99 jours sur les 229 jours comptabilisés.

		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-30 j	+ de 30 j
Nombre agents concernés	Accident	1	1	0	1	0	4
	Maladie	11	4	8	0	5	12



3. COLLECTES ET TONNAGES



Les collectes : présentation générale

L'USTOM pratique trois modes de collecte différents dont deux d'entre eux sont effectués par un prestataire privé : la COVED. Tous les déchets sont ensuite transportés vers le quai de transfert de Massugas où ils sont pesés et acheminés vers les différents exutoires de traitement.

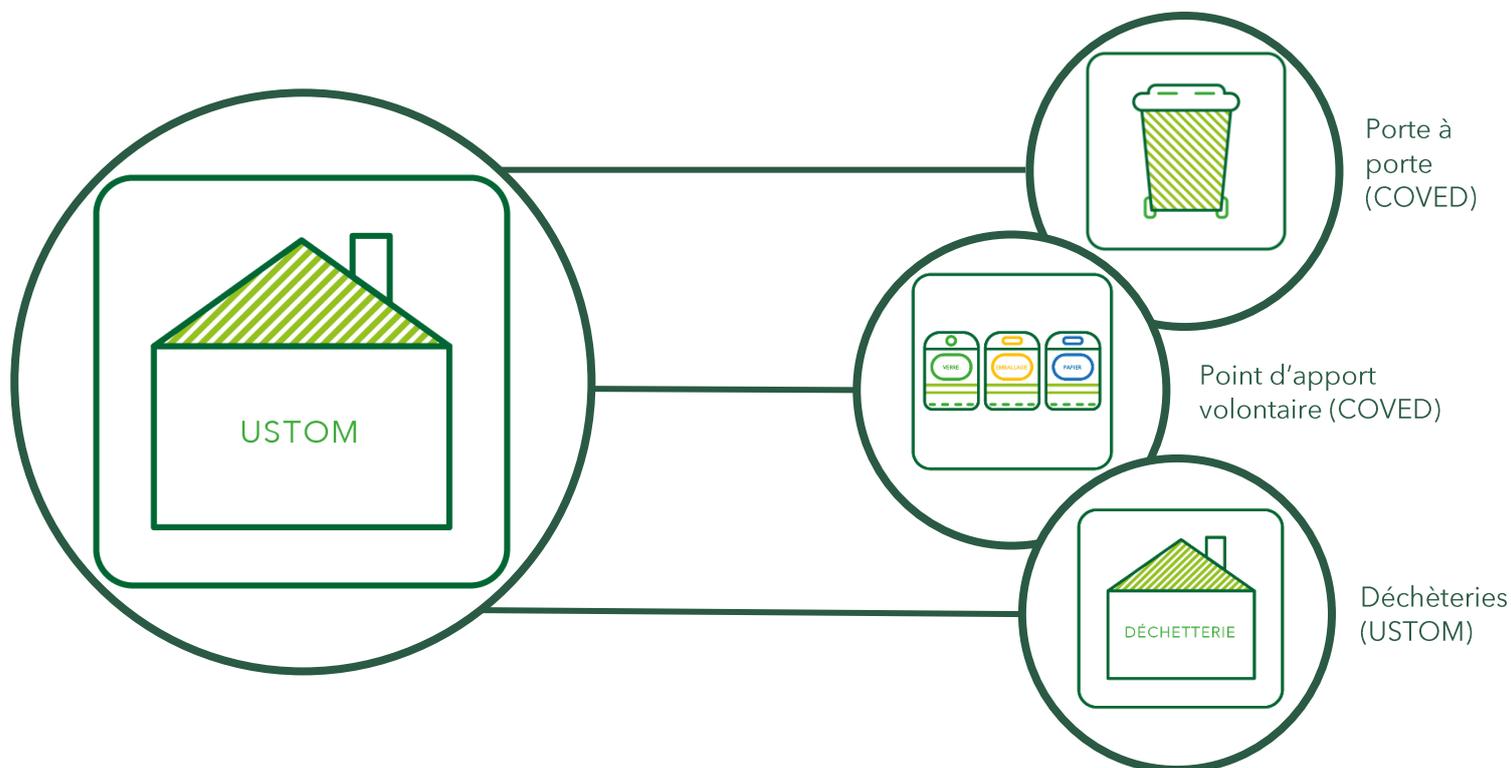


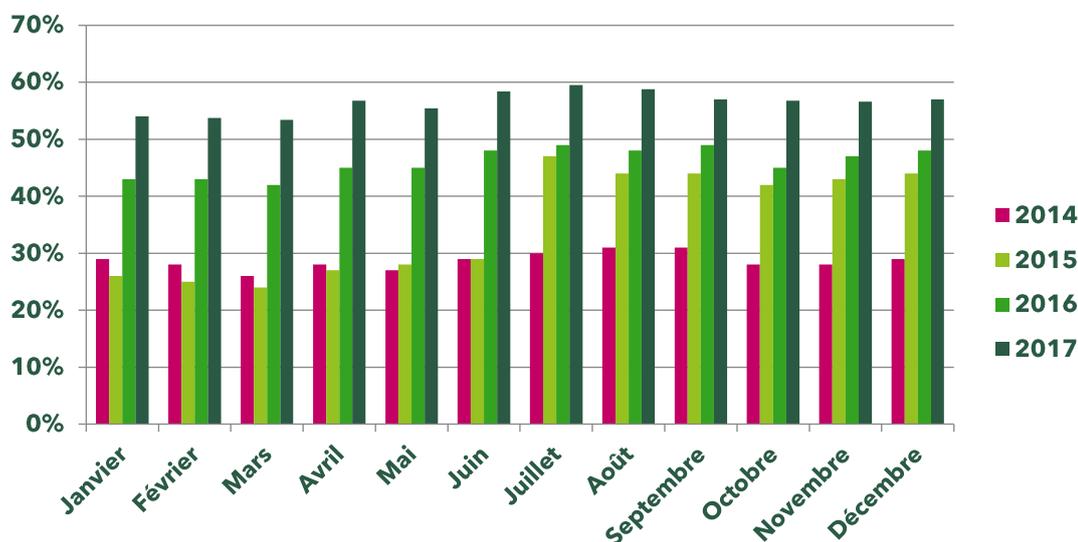
Tableau de synthèse du service de collecte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte (P2)	Contenant et mode de collecte	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire COVED	C1 ou C2 pour les gros producteurs C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre, Monségur, Castillon, Ste Foy) C0.5 pour le reste du territoire	Bac vert pucé en porte à porte	100 %
Emballages recyclables	Prestataire COVED		Bac / caissette jaune en porte à porte ou point d'apport volontaire	
Verre	Prestataire COVED		Point d'apport volontaire	

La collecte en porte à porte

Taux de présentation des bacs d'ordures ménagères (basé sur le rapport annuel COVED)

Evolution mensuelle du taux de présentation des bacs d'ordures ménagères



Depuis le second semestre 2015 et le passage à une collecte possible tous 15 jours, le taux de présentation des bacs a augmenté pour avoisiner les 50% (taux de présentation le plus important en semaine 34 avec 65% et le plus bas en semaine 3 avec 49%).

Ce changement a permis d'optimiser la collecte des ordures ménagères en limitant le déplacement des camions et par conséquent l'émission des gaz à effet de serre (impact CO₂). Cette démarche économique mais avant tout environnementale n'a pas impacté les statistiques de collecte et a permis un gain financier et kilométrique sur le plus gros marché public de prestation du Syndicat.

En effet, si la 1^{ère} année ce changement a déstabilisé les habitants, depuis début 2016 de nouveaux réflexes ont été adoptés permettant aux usagers de bénéficier d'un Service Public constant et de qualité.

Au vu des chiffres, les usagers semblent avoir bien assimilés les règles et les usages de la redevance incitative.

	Total 2014	Total 2015		Total 2016	Total 2017
Fréquence de collecte (P2)	C1	C1	C0,5	C0,5	C0,5
Nombre de levées	508596	452887		456565	467701
Taux de présentation	29%	26%	43%	45%	56%



Les ordures ménagères résiduelles

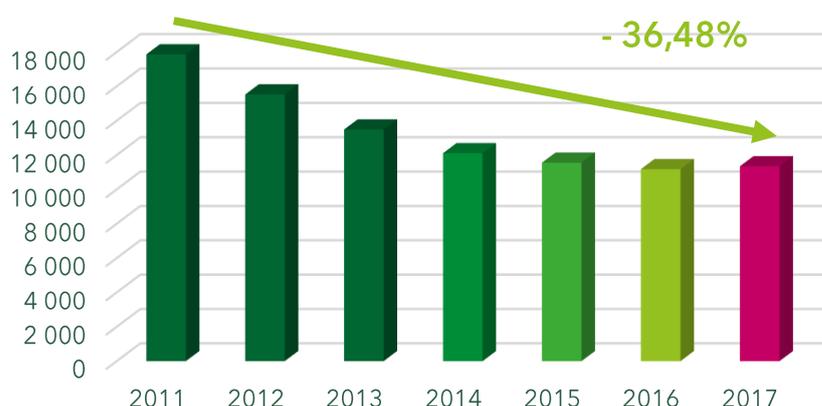


Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées

	Tonnages collectés	Ratios kg/hab/an
2011	17860	267
2012	15528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
2017	11 345	172
Evolution 2013/2017	-36.48%	-30 kg/an/hab

Le ratio de production d'ordures ménagères est de **172 kg/hab/an (P3)** en 2017 contre 171 en 2016 sur le territoire de l'USTOM et contre 269 au niveau national, 250 kg au niveau régional et 245 au niveau départemental (données SINOE 2012).

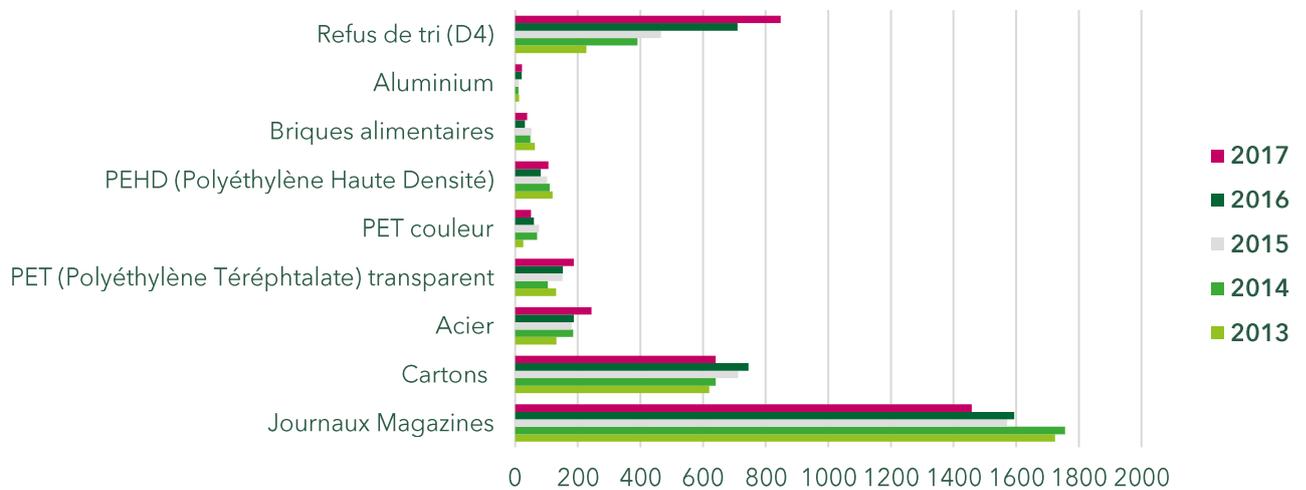
Evolution des tonnages d'Ordures ménagères collectées (T)



En 2017, 11 345 tonnes ont été collectées avec une diminution de 36.48% depuis 7 ans.

Les emballages ménagers

Evolution des tonnages de la collecte des déchets recyclables depuis 2013 (T)



.....

L'USTOM s'est engagée dans des actions de terrain afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective :

- Information auprès des usagers,
- Animations scolaires,
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte.

.....



Lors des caractérisations réalisées en centre de tri, l'USTOM a pu constater que les refus sont constitués essentiellement de déchets qui seront recyclables lorsque l'extension des consignes de tri sera applicable au territoire soit au plus tard en 2022.

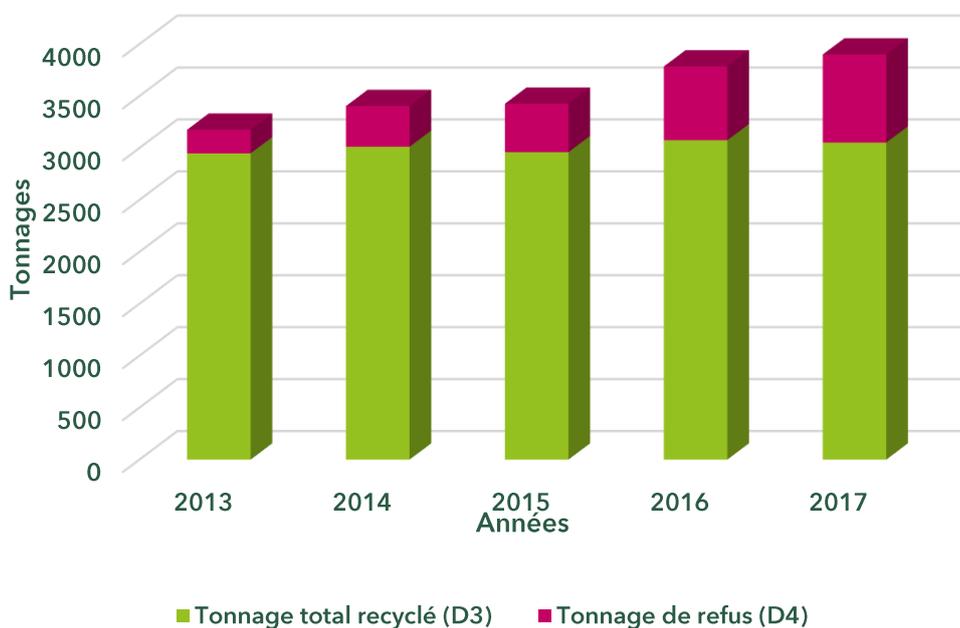
Des actions d'information et de sensibilisation des usagers sont menées et doivent être intensifiées notamment les animations scolaires, les bacs mal triés et la sensibilisation en porte à porte.

Il est important aujourd'hui de limiter la quantité de refus, et pour cela, les consignes de tri présentes sur le conteneur de tri doivent être respectées.

Evolution des refus de tri en tonnes

	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage total recyclé	2949	3012	2960	3075	3052
Tonnage de refus (D4)	227	392	466	710	848
Tonnage total collecté (D3)	3176	3404	3426	3785	3900
Taux de refus (P5)	7,15%	11,52%	13,60%	18,76%	21,74%

Evolution des tonnages de refus de tri



La collecte en points d'apport volontaire : focus sur le verre

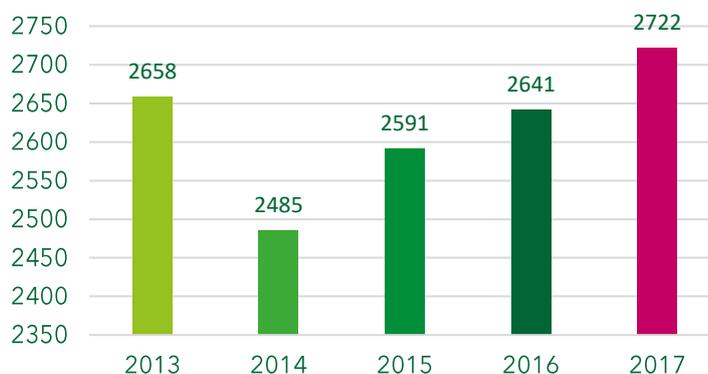
La collecte du verre est réalisée depuis 2016 uniquement en points d'apport volontaire. Cette organisation de la collecte est l'un des leviers pour une gestion maîtrisée de la collecte des déchets. En effet, le coût de collecte des points d'apport volontaire est 3 à 4 fois inférieur à celui d'une collecte en porte à porte pour un taux de captation identique voire meilleur. Les bornes accessibles 24h/24h maillent le territoire et sont positionnées au plus près des habitants. Chaque année, leur nombre augmente : en 2017, 269 bornes de verre sont implantées sur le territoire.

L'USTOM procède progressivement au changement des bornes en proposant des bornes en bois qui s'adaptent mieux au paysage.

A noter : le **nombre total de bornes (D6)** est de 375 (269 pour le verre, 92 pour les emballages et 14 pour le papier). En effet, quelques bornes d'emballages et de papier sont présentes sur le territoire.



Evolution des tonnages de verre collectés (T)



Chiffres importants :

- Augmentation de près de 3% du tonnage collecté entre 2017 et 2016.
- 41 kg/hab/an en 2017 contre 29 kg au niveau national, 33 kg au niveau régional et 30 kg au niveau départemental.

	Tonnages collectés			Ratio kg/an/hab		
	PAP	PAV	Total	PAP	PAV	Total
2013	1135	1523	2658	17	23	40
2014	1084	1579	2485	16	24	40
2015	173	2418	2591	3	36	39
2016	X	2641	2641	X	40	40
2017	X	2722	2722	X	40,5	40,5
Evolution 2013/2017			2,41%	Evolution 2013/2017		1,25%
Evolution 2016/2017			3,10%	Evolution 2016/2017		1,25%

X Suppression de la collecte en porte à porte.

Les 6 déchèteries



Horaires d'ouvertures

- Ouverte du mardi au samedi
- Saint Magne de Castillon, Pineuilh et la Réole de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Rimons, Gensac et Sauveterre de Guyenne de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Services supplémentaires

- Du compost gratuit et en libre service sur toutes les déchèteries
- La possibilité d'acheter en cas de surplus d'ordures ménagères des sacs prépayés et de les déposer directement à la déchèterie ou à côté de son bac

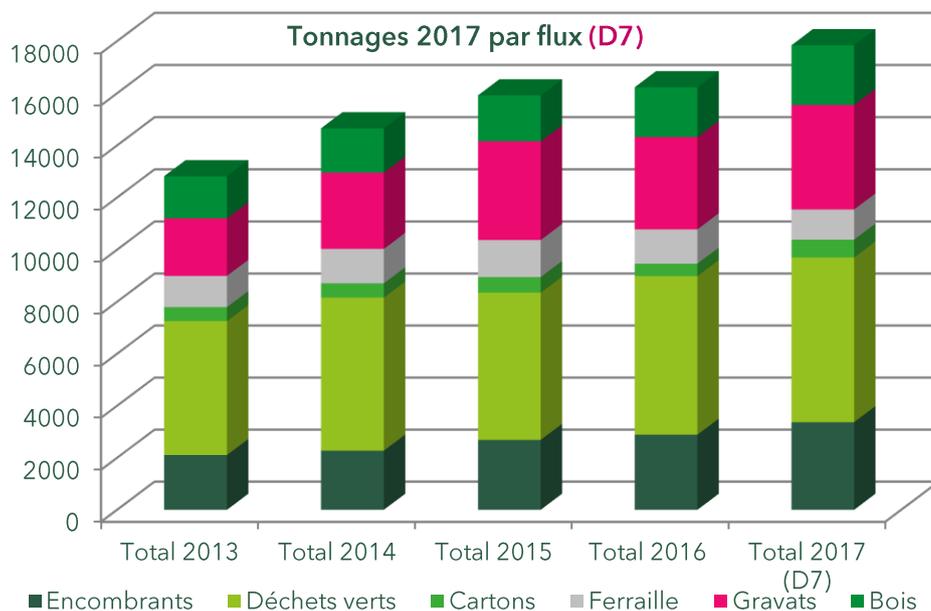
Carte d'accès personnalisée

- Pour les particuliers, la carte d'accès est gratuite et disponible sur demande directement à la déchèterie ou sur le site internet de l'USTOM
- Pour les professionnels, ils doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 120€ HT

Tonnages 2017 issus des déchèteries par matériaux (D7)

	Encombrants	Déchets verts	Cartons	Papier	Ferraille	Gravats	Bois	Huile Moteur	Plastiques souples	DMS	Piles	Total
Saint Magne	828,81	1828,76	107,53	50,4	312,12	1101,78	579,8	4,5	27,25	11,05	0,72	4852,72
Pineuilh	621,21	1756,05	110,03	66,1	312,12	832,05	487,12	5,68	25,39	9,97	1,5	4227,22
Gensac	318,74	478,55	106,11	0	122,64	310,96	236,62	1,44	22,41	5,95	0,6	1604,02
La Réole	827,41	1453,14	140,14	49,28	210,58	969,56	519,47	4,59	32,27	7,78	0,6	4214,82
Rimons	319,47	377,8	105,75	35,18	101,69	352,8	193,11	3,15	7,47	5,98	0	1502,4
Sauveterre	453,19	437,45	114,4	20,22	99,53	442,5	273,71	3,6	21,45	6,96	0,6	1873,61
Total 2013	2106,12	5147,08	539,3	199,7	1203,26	2205	1618,18	28,12	132,66	75,83	X	12951,6
Total 2014	2274,8	5884,24	548,4	292,87	1322,16	2925	1701,74	21,7	227,86	71,64	X	14 884,20
Total 2015	2688,75	5660,5	600	262,15	1421,97	3786,73	1763,54	22,29	116,96	79,79	X	16402,68
Total 2016	2888,82	6095,43	478,67	222,02	1317,81	3542,64	1910,3	31,32	130,16	45,98	3,9	16667,05
Total 2017 (D7)	3368,83	6331,75	683,96	221,18	1158,68	4009,65	2289,83	22,96	136,24	47,69	4,02	18274,79
Evolution 2013/2017	59,95%	23,02%	26,82%	10,76%	-3,70%	81,84%	41,51%	-18,35%	2,70%	-37,11%		41,10%
Evolution 2016/2017	16,62%	3,88%	42,89%	-0,38%	-12,08%	13,18%	19,87%	-26,69%	4,67%	3,72%	3,08%	9,65%

Tonnages 2017 par flux (D7)



Le volume des déchets collectés en déchèteries est supérieur à celui des ordures ménagères collectées en porte à porte.

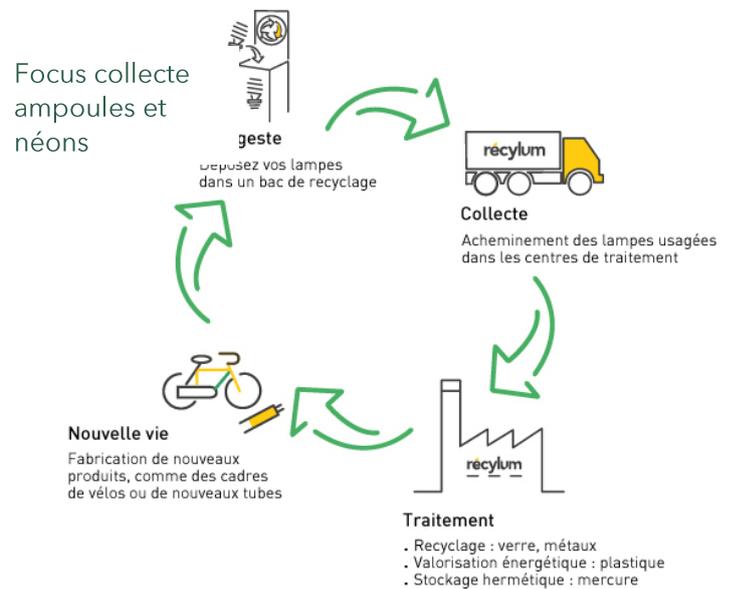
(D7) : 18 274,79 T

Les tonnages issus des déchèteries sont en augmentation de 41.10% par rapport à 2013 et de 9.65% par rapport à 2016.

Nous pouvons noter une nette augmentation des tonnages de cartons de 42.89%

Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout venant	PENA / VEOLIA	Enfouissement
Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
Bois	EGGER	Recyclage
Palettes	AES	Recyclage
Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
Gravats	TGE	Stockage déchets inertes
Ferraille	AFM Recyclage Derichebourg	Acierie
Huiles alimentaires	OHS Aquitaine	Recyclage
Huiles moteurs	SEVIA	Recyclage
Déchets verts	USTOM	Compostage
Vêtements	Recyclerie / ECO TLC	Vente ou recyclage
Plastique souple	TRI	Chaufferie
DEEE	ECOLOGIC	Recyclage
Piles*	SCRELEC	Valorisation
Batteries	AFM Recyclage Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Tubes néons, ampoules	RECYLUM	Recyclage
Produits toxiques	PENA ou ECO DDS**	Neutralisation
Pneus*	ALIAPUR	Recyclage



	Représente une dépense
	Représente une recette

*Piles et pneus : pas de recette ni de dépense

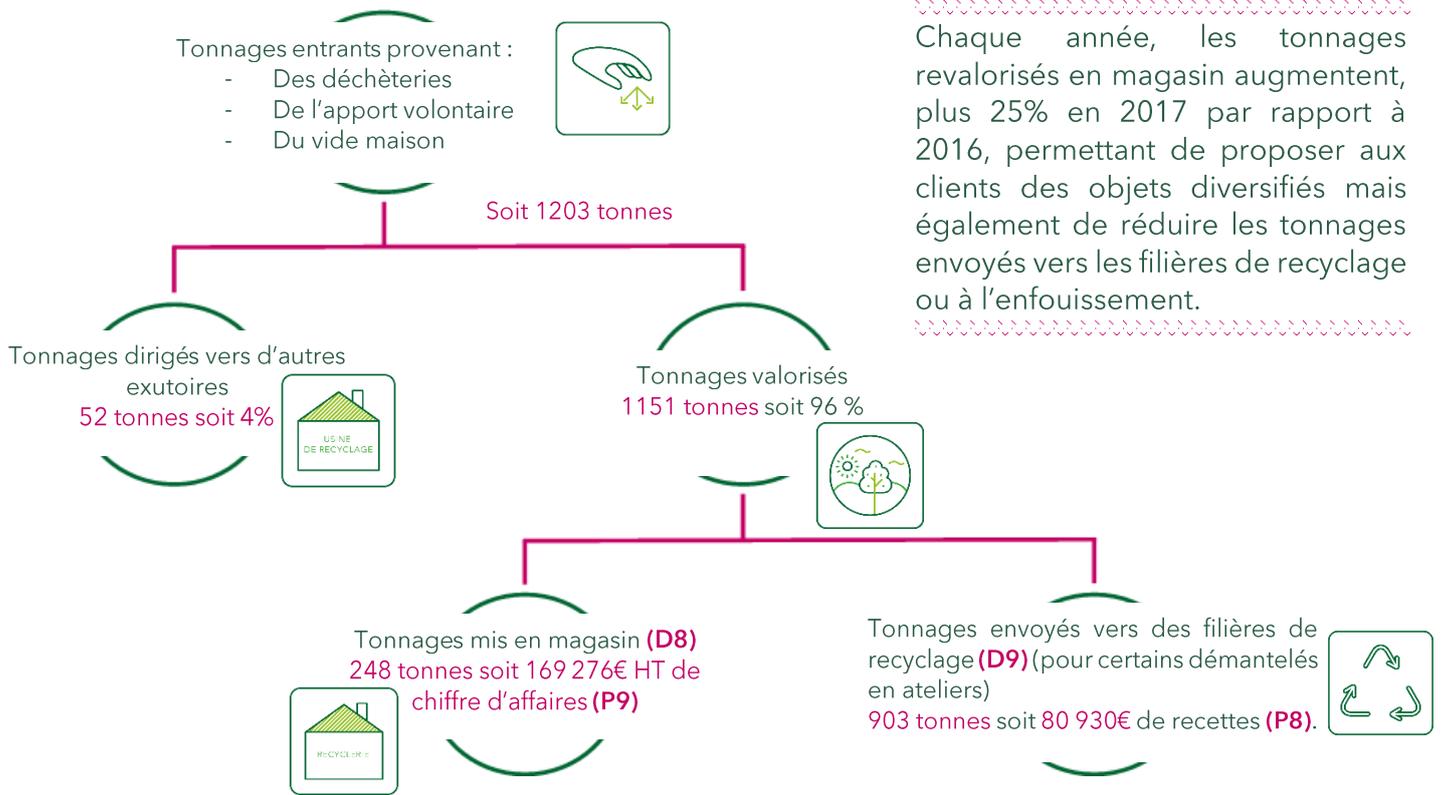
**Produits toxiques : pas de recette ni de dépense selon la nature du produit

L'USTOM cherche toute l'année à s'améliorer et à proposer des nouveaux exutoires afin de proposer plus de services aux usagers.

Pour cette année 2017, c'est une collecte de pneus qui s'est installée sur la déchèterie de Rimons.



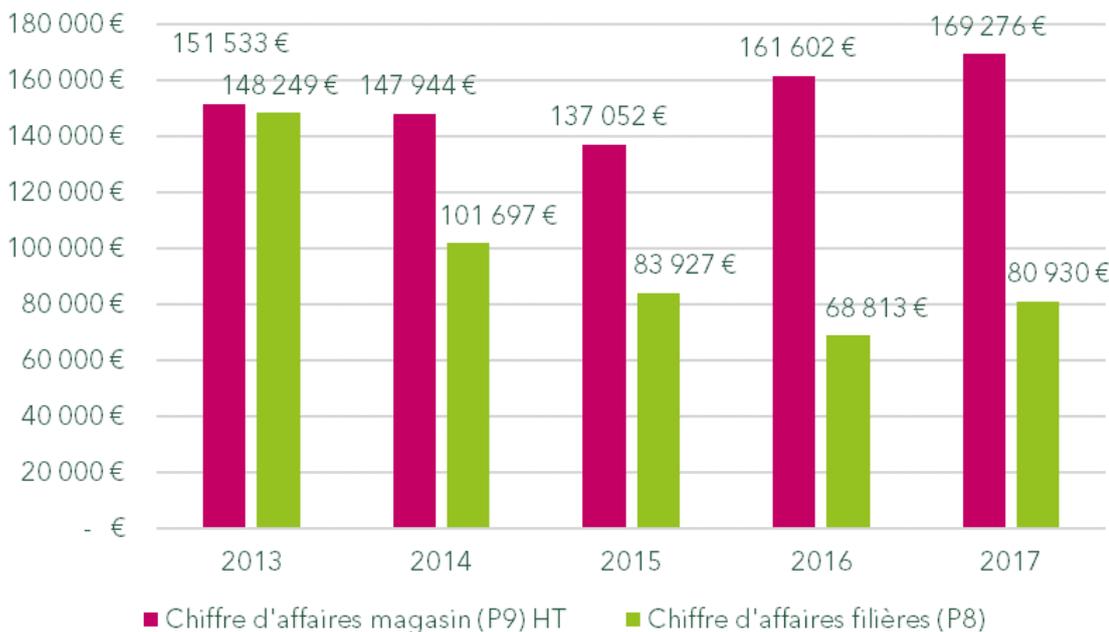
La Recyclerie



Chaque année, les tonnages revalorisés en magasin augmentent, plus 25% en 2017 par rapport à 2016, permettant de proposer aux clients des objets diversifiés mais également de réduire les tonnages envoyés vers les filières de recyclage ou à l'enfouissement.

En 2017, la recyclerie a signé ses derniers contrats d'emplois d'avenir avec des jeunes permettant ainsi de les familiariser avec le monde du travail, et de les former pour qu'ensuite ils puissent trouver leur voie.

Evolution des recettes de la recyclerie (HT)



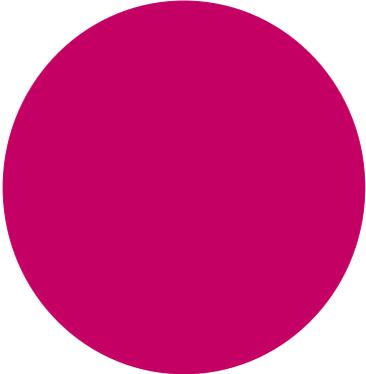
La recyclerie a vu son nombre de paniers augmenter de 10% en 2017, 15 095 paniers contre 13 718 en 2016.

En revanche le prix du panier moyen a légèrement baissé à 13€51.

Ce qui engendre un chiffre d'affaires de 169 276€ HT (P9).



4. COUT DU SERVICE PUBLIC



Le Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services d'une collectivité territoriale c'est-à-dire les dépenses qui reviennent chaque année (marchés de prestations, charges de personnel, charges courantes)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Réalisation 2016	Réalisation 2017
DEPENSES			
011	Charges Générales	593 548,96 €	725 911,06 €
	Marchés de prestations	4 647 235,49 €	4 721 786,14 €
	Sous total 011	5 240 784,45 €	5 447 697,20 €
12	Charges de personnel	1 382 689,70 €	1 670 739,64 €
65	Autres charges de gestion courante	32 433,82 €	44 865,81 €
66	Charges financières	46 490,50 €	68 719,68 €
67	Charges exceptionnelles	12 972,52 €	11 514,52 €
42	Dotations aux amortissements	552 245,39 €	636 482,36 €
TOTAL (P10)		7 267 616,38 €	7 880 019,21 €

L'écart constaté pour les charges générales s'explique par l'intégration du budget annexe (budget de la recyclerie) et par la mise en place nécessaire de contrats de maintenance, d'installation de sécurité sur les différents sites, la réparation des véhicules ainsi que le recours à l'intérim.

La décision de conserver les services RI et transport en régie suite à une étude menée pour une éventuelle externalisation engendre la pérennisation des postes et de ce fait une augmentation des charges de personnel ainsi que l'agrégation des budgets généraux et recyclerie.

Détail du chapitre 011 : Prestations et service				
Objet	2014	2015	2016	2017
Marché de collecte (PAP + PAV)	3 971 479 €	2 916 640 €	2 201 921 €	2 391 240 €
Enfouissement (SOVAL VEOLIA)	1 084 450 €	963 936 €	883 101 €	982 793 €
Marché de traitement et de transport : encombrants, bois et DDM (Péna)	311 507 €	326 377 €	311 244 €	223 640 €
Gravats et déchets verts (TGE/TRI)		50 485 €	131 775 €	136 772 €
Transport (Avril)	313 639 €	255 895 €	285 882 €	252 436 €
Autres prestations (contrats)	1 310 €	87 839 €	105 043 €	161 542 €
Transport du verre, emballages, et conditionnement (COVED)	795 227 €	698 712 €	728 269 €	573 363 €
Contrats de prestations de services	6 477 612,00 €	5 299 884,00 €	4 647 235,00 €	4 721 786,00 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à des recettes qui n'ont pas vocation à rester à l'actif de la collectivité c'est-à-dire à des recettes « courantes ». Elles se distinguent des recettes d'investissement qui sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Les recettes liées à la revente des matériaux apparaissent au chapitre 70. Elles ne concernent que 7.38% des recettes, soit une augmentation de 1.72 points en regard de l'année 2016. La redevance incitative quant à elle est indispensable pour couvrir l'équilibre budgétaire.

Recettes		Réalisations 2016	Réalisations 2017
74	Dotations et participations	6 918 153,95 €	7 037 007,91 €
70	Produit des services dont facturations	520 980,25 €	770 501,54 €
042	Opération d'ordre	0	33 768,16 €
013	Remboursements sur rémunérations	63 680,67 €	110 550,90 €
75	Autres revenus dont accès déchèteries	32 059,49 €	247 202,43 €
76	Produits financiers	82,31 €	110,15 €
77	Produits exceptionnels	753,40 €	6 558,77 €
TOTAL		7 535 710,07 €	8 205 699,86 €

En 2017, le coût impacté aux ménages pour l'enlèvement des Ordures Ménagères (P7) est de 87.54€ pour l'USTOM. Les taxes varient chez les Syndicats voisins, avec un coût de 101€/hab pour le SMD3, 107.16€/hab au SMICVAL contre 86.96€/hab pour les usagers du SEMOCTOM.

Bilan de la section de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
Résultats Budgétaires	- 780 672,41 €	- 98 687,16 €	268 093,69 €	325 680,65 €
Opérations d'ordre	353 386,07 €	35 986,80 €	552 245,39 €	602 714,20 €
Auto financement possible des investissements par la section de fonctionnement	- 427 286,34 €	261 182,64 €	820 339,08 €	928 394,85 €

Les mesures prises ont permis d'assurer un équilibre budgétaire entre les recettes et les dépenses pour la 2^{ème} année.

L'Investissement

Pour la seconde fois depuis 2014, le budget du Syndicat atteint l'équilibre en 2017. Les excédents permettent de financer l'investissement.

Section d'investissement		Réalisation 2016	Réalisation 2017
DEPENSES			
16	Emprunts et assimilés	174 923 €	318 820,79 €
27	Cautions et emprunts		1 019,54 €
042	Opérations d'ordre entre sections		33 768,16 €
20	Immobilisations incorporelles	27 547 €	113 786,79 €
21	Immobilisations corporelles	232 393 €	296 648,90 €
TOTAL (D10)		434 863,00 €	764 044,18 €
RECETTES		Réalisation 2016	Réalisation 2017
10	Dotation et fonds de réserve	207 834,00 €	516 742,60 €
40	Amortissements	552 245,00 €	636 482,36 €
16	Emprunts et assimilés	1 020 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL		1 780 079,00 €	1 173 224,96 €

Détails des opérations d'investissement	Réalisé en 2016	Réalisé en 2017
Travaux de Massugas	5 063 €	102 561,79 €
Maitrise d'œuvre de Massugas	11 290 €	
Mise aux normes et travaux sur les déchèteries	127 039,40 €	103 604,35 €
Frais de publication et divers	1 800 €	2 070 €
Recyclerie	6 504 €	35 906,81 €
Investissements courants des services et divers	5 676,60 €	35 122,79 €
Achats de bacs	21 042,50 €	27 042,25 €
Investissement matériels PAV	81 525,73 €	104 127,20 €
Total	259 941,23 €	410 435,19 €

L'investissement est en forte augmentation, ce qui est un indicateur de bonne santé financière.



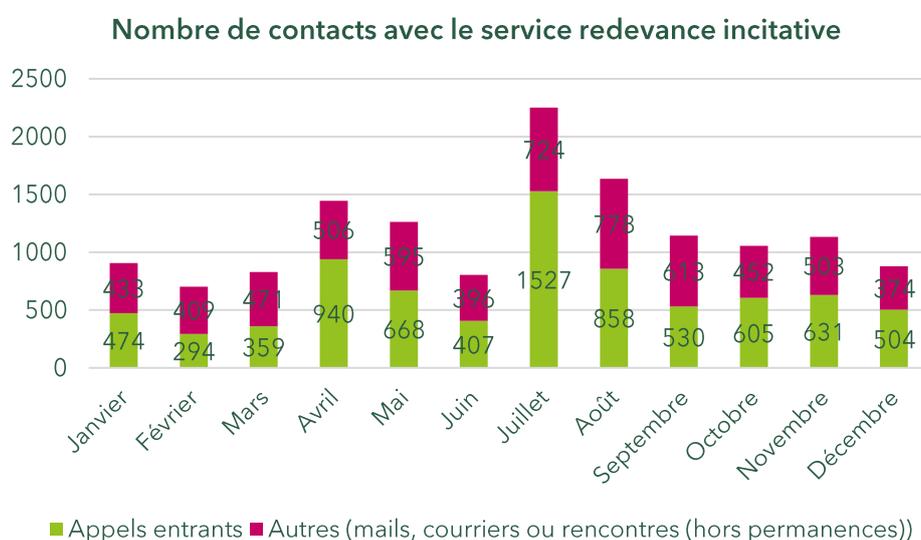
5. REDEVANCE INCITATIVE ET COMMUNICATION

La redevance incitative

Le territoire de l'USTOM est réparti entre 4 chargés de territoire qui traitent les mouvements de bacs et de déménagements :

- Communauté de Communes du Montaigne en Montravel et de la Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers,
- Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais et de la Communauté de Communes Castillon-Pujols,
- Communauté de Communes du Pays foyen,
- Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Les habitants du territoire peuvent contacter le service redevance incitative par téléphone, par mail, par courrier ou en se rendant dans les locaux du service.



Le service redevance incitative a été contacté (D11) 14 051 fois en 2017 contre 16 925 fois en 2016 soit une baisse de 20.45%, ce qui traduit une compréhension accrue de la redevance incitative par les usagers.

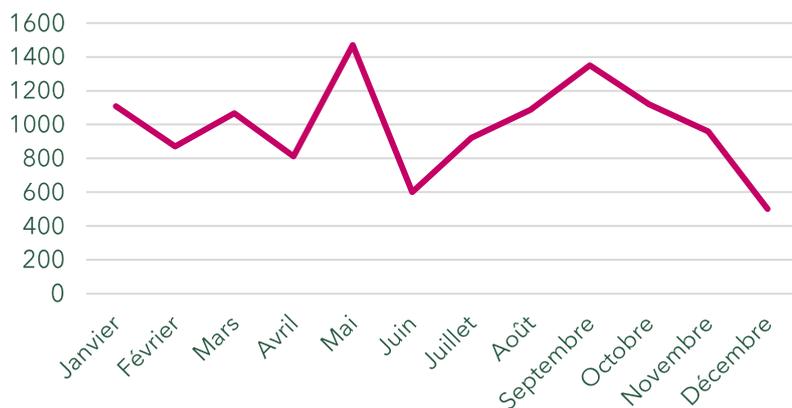
Nombre de dossiers traités par territoire et par mois	
	Total
2017	11867
2016	11709
Evolution 2016/2017	1,35%

~~~~~  
 Nous pouvons noter une légère augmentation du nombre de dossiers traités (D12). Cela a permis une mise à jour accrue de notre base de données.  
 ~~~~~

Il existe une différence entre le nombre de contacts avec le service redevance incitative et le nombre de dossier traités.

Cela s'explique par le fait qu'un dossier est une demande bien spécifique parfois complexe qui nécessite des justificatifs de la part de l'utilisateur. Le dossier est réceptionné soit par courriel soit par courrier. Alors qu'une demande simple peut être traitée directement par téléphone et n'est pas considérée comme un dossier.

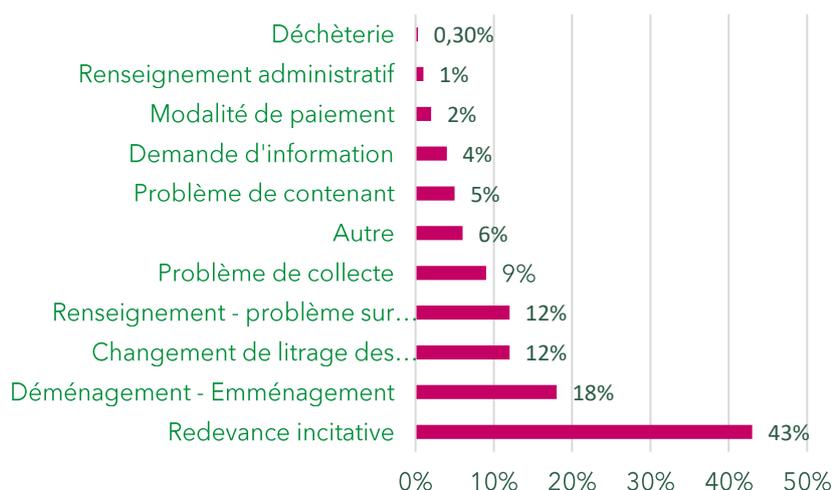
Evolution mensuelle des dossiers traités en 2017



On peut remarquer un pic d'activité à la réception des factures forfaitaires et complémentaires au mois de mai et de septembre.

En 2017, deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées par la société O3S. L'une des enquêtes avait pour objectif de questionner un panel d'habitants ayant contacté l'USTOM afin de connaître les raisons de leur appel.

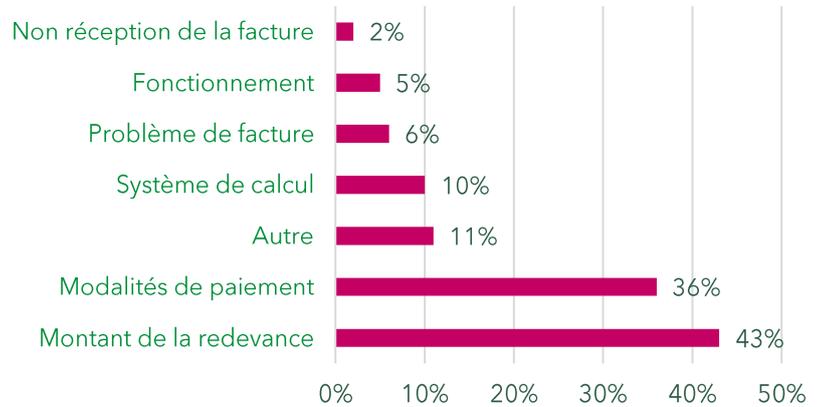
Raison de l'appel à l'USTOM



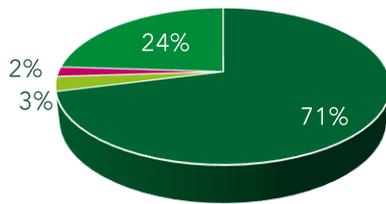
Cette enquête a eu lieu au mois de septembre soit juste après la facturation ce qui explique le nombre important d'appels pour la redevance incitative.

Focus sur les raisons des appels concernant la redevance incitative

Raison de l'appel sur la redevance incitative



Délai de prise en compte de la demande

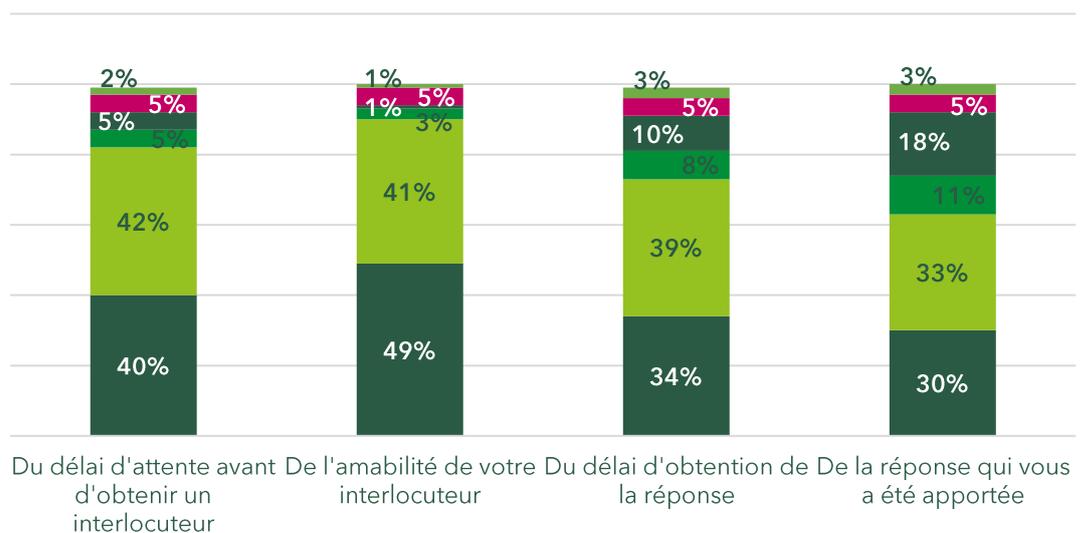


- 0 à 4 semaines
- 5 à 8 semaines
- Plus de 8 semaines
- N'a pas été pris en compte

Les délais de prise en compte de la demande sont globalement satisfaisants puisque 71% sont gérés entre 0 et 4 semaines. Une attention particulière doit cependant être apportée car 24% des demandes n'ont pas été prises en compte.

Concernant le contact téléphonique, avez-vous été?

En terme de qualité générale du contact téléphonique, nous pouvons noter que les appelants sont globalement satisfaits.



- Tout à fait satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt pas satisfait
- Pas du tout satisfait
- Non concerné
- Ne sait pas

La sensibilisation

Chiffres clefs

4 évènements à la recyclerie :

- Le salon Recycl'home le samedi 1er avril,
- Le marché gourmand le vendredi 28 juillet,
- Les Déchets d'œuvres le samedi 18 novembre ,
- L'anniv' Recyclerie les 6 ans le samedi 7 octobre.

2 évènements externes :

- Accompagnement du centre de loisirs de la Communauté de Communes de Castillon Pujols à l'opération « Nettoyons la Nature » avec 30 enfants environ
- Animation à l'Ecopole avec le centre de loisirs de la Communauté de Communes Montaigne en Montravel avec 15 enfants environ.

Sensibilisation en porte à porte :

- 15 foyers rencontrés à la résidence Gratiolet
- 72 dossiers de refus de tri traités



Sensibilisation au geste de tri

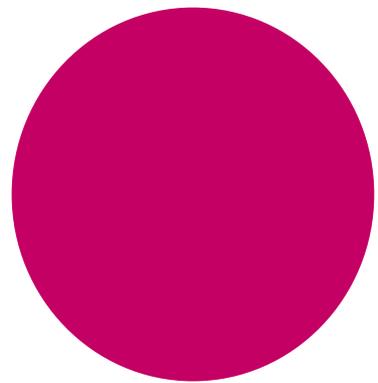
Sensibilisation au geste de tri		
ESAT Unité d'hébergement de Monségur	20 personnes	5 séances
Ecole de Port Sainte Foy	6 classes	5 séances par classe
Ecole de La Réole	1 classe	1 séance
Ecole de Sainte Gemme	1 classe	5 séances
Ecole de Loupiac de la Réole	5 classes	5 séances par classe
Ecole de Ruch	3 classes	5 séances par classe
Ecole de Saint Avit Saint Nazaire	1 classe	5 séances
Ecole de Saint Gènes de Castillon	1 classe	5 séances
Temps Péri Scolaire à Saint Michel de Montaigne	35 enfants	5 séances
Temps Péri Scolaire à Pellegrue	50 enfants	5 séances
Centre de loisirs de Pineuilh	6 enfants	2 séances

Compostage

Compostage		
Ecole de Sainte Gemme	1 classe	1 séance
Ecole de Saint Avit Saint Nazaire	1 classe	1 séance
Ecole de Ruch	3 classes	1 séance par classe
Ecole de Mesterrioux	1 classe	1 séance
Ecole de Loupiac de la Réole	5 classes	5 séances par classe
Ecole Sauveterre de Guyenne	1 classe	1 séance



6. ANNEXES



Glossaire

- **BEOM** : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **CDC** : Communautés des Communes
- **CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- **D3E** ou **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DMS** : Déchets Ménagers Spécifiques
- **EMR** : Emballages des Ménages Recyclables
- **FPT** : Fonction Publique Territoriale
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité , tout contenant en plastique opaque (ex : *flacon de lessive*)
- **PET Clair** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : *bouteille d'eau*)
- **PET Foncé** : Tout contenant en plastique transparent coloré (ex : *bouteille d'eau gazeuse*)
- **Recyclage** : Matière ou matériau issus d'objets démantelés et qui seront recyclés industriellement, ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : *carton, papier, plastique, textile*)
- **Réemploi** : Objet issu des filières d'approvisionnement de la recyclerie (apport volontaire, collecte en porte à porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste
- **Réutilisation** : Objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet, ou revendues en tant que pièces détachées.
- **RI** : Redevance incitative

Population par Communauté de Communes et par Communes

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2018

Source: Insee, Recensement de la population 2015

POPULATION TOTALE: 65942 (D1)

Castillon Pujols	
Bossugan	47
Castillon la Bataille	3 070
Civrac sur Dordogne	212
Coubeyrac	73
Doulezon	257
Flaujagues	610
Gensac	808
Jugazan	293
Juillac	259
Les Salles de Castillon	382
Mérignas	325
Mouliets et Villemartin	1 072
Pessac sur Dordogne	479
Pujols	561
Rauzan	1 206
Ruch	599
Saint Jean de Blaignac	449
Saint Magne de Castillon	2 003
Saint Michel de Montaigne	345
Saint Pey de Castets	627
Saint Vincent de Pertignas	381
Sainte Colombe	421
Sainte Florence	147
Sainte Radegonde	469

15 095

Grand Saint Emilionnais	
Belvès de Castillon	337
Gardegan et Tourtirac	288
Saint Genès de Castillon	401
Saint Philippe d'Aiguille	377
Sainte Terre	1 899

3 302

Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Blasimon	907
Castelmoron d'Albret	52
Castelviel	209
Caumont	155
Cazaugitat	245
Cleyrac	160
Coirac	204
Cours de Monséguir	282
Coutures / dropt	99
Daubèze	149
Dieulivol	327
Landerrouet/Séguir	97
Le Puy	390
Mauriac	257
Mesterrieux	210
Neuffons	160
Rimons	194
Sauveterre de Guyenne	1 773
Soussac	184
Saint Antoine du Queyret	68
Saint Brice	317
Saint Félix de Foncaude	297
Saint Ferme	357
Saint Hilaire du Bois	73
Saint Martin de Lerm	137
Saint Martin du Puy	192
Saint Sulpice de Guillaeraques	226
Saint Sulpice de Pommiers	234
Ste Gemme	202
Taillecavat	323

8 480

Montagne Montravel et Gurçon	
Fougueyrolles	495
Lamothe Montravel	1 311
Montcaret	1 431
Nastringues	103
Saint Antoine de Breuilh	1 932
Saint Seurin de Prats	484
Vélines	1 130

6 886

Pays foyen	
Auriolles	133
Caplong	229
Eynesse	586
La Roquille	337
Landerrouat	202
Les Lèves et Thoumeyragues	566
Ligueux	169
Listrac de Durèze	172
Margueron	363
Massugas	226
Pellegrue	1 098
Pineuilh	4 323
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	2 503
Riocaud	188
Saint Andre et Appelles	710
Saint Avit de Soulège	81
Saint Avit St Nazaire	1 484
Saint Philippe du seignal	486
Saint Quentin de Caplong	247
Sainte Foy La Grande	2 414

16 517

Réolais en Sud Gironde	
Bagas	292
Blaignac	290
Bourdelles	98
Camiran	418
Casseuil	399
Floudès	98
Fontet	808
Fosses et Baleyssac	209
Gironde sur Dropt	1 224
Hure	507
La Réole	4 173
Lamothe Landerron	1 199
Les Esseintes	240
Loubens	301
Loupiac de La Réole	494
Mongauzy	601
Monségur	1 500
Montagoudin	186
Morizes	537
Noaillac	439
Roquebrune	267
St Exupéry	165
St Hilaire de la Noaille	382
St Michel de Lapujade	225
St Sève	245
St Vivien de Monségur	365

15 662

.....

**Rapport annuel
téléchargeable sur le site
internet de l'USTOM**

www.ustom.fr

.....

.....

Rapport d'activité présenté par Sylvain MARTY, Président de l'USTOM.

Impression sur papier recyclé.

Rapport tenu à la disponibilité du public , téléchargeable sur le site internet www.ustom.fr et adressé aux collectivités adhérentes de l'USTOM.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 , dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

